

Arrondissement de Montargis

30/06/2023

DATE D'AFFICHAGE 07/07/2023

N

NOMBRE DE CONSEILLERS

PRESENTS: 17

EN EXERCICE: 27

VOTANTS: 21

OBJET:

43 – FINANCES- AFFAIRES SCOLAIRES-APPROBATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE-ANNEE 2023-2024 Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID: 045-214501454-20230706-43_2023-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 06 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. LARCHERON Gérard, Maire.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, Mme Florence BAILLOUX, M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Michel BERTIN, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Sylvie COSTA, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Sylvie DUMAS, Mme Maddy FRICHET, M. Claude MACON, M. Alain MOUCHOUX, Mme Sylvie NINONET, M. Bernard ROBICHON, Mme Nathalie ROUX et Mme Emmanuelle WAMBERGUE.

Etaient représentés:

Mme Nadia DERRADJI par Mme Nathalie ROUX

Mme Virginie GESSAT par Mme Florence BAILLOUX

M. Bruno DUBREUIL par M. Jacques DUCHEMIN

M. Pierre LELOUP par M. Bernard ROBICHON

Etaient excusés:

Mme Marine BURILLER
Mme Sophie SUIVENG
M. Frédéric NERAUD
M. Jean-Louis TOUCHAIS
M. Bruno CLEZARDIN

M. Frédéric JULLY

Madame Sylvie NINONET a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Emilie JULAUDE, Secrétaire de séance auxiliaire.

Par délibération du 06 juillet 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit pour l'année scolaire 2022/2023 :

- Taux d'effort à l'heure de 0,30 % avec un tarif plancher de 1,05 € et un tarif plafond de 2,90€
- Majoration de 50 % pour les élèves domiciliés hors du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
- Majoration de 50 % pour les réservations non effectuées
- Majoration de 50% pour les dépassements d'horaire

La Commission intercommunale des Affaires Scolaires propose la modification des tarifs de l'Accueil Périscolaire Matin et Soir, pour l'année scolaire 2023/2024.

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RECONDUIRE** la modulation en fonction du taux d'effort comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2023 : Taux d'effort à l'heure de 0,30 % avec un tarif plancher de 1,05 € et un tarif plafond de 2,90 €,

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID: 045-214501454-20230706-43_2023-DE

- D'APPLIQUER les majorations suivantes :

- * majoration de 50 % pour les élèves domiciliés hors du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
 - * majoration de 100 % pour les réservations non effectuées
 - * majoration de 50% pour les dépassements d'horaire

Pour extrait conforme A Ferrières en Gâtinais Le 10 juillet 2023

La secrétaire de séance

Sylvie NINONET

Le Maire

Gérard LARCHERON